

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

Portant intégration et nomination
de Monsieur SQUAMY (Ernest Denis)
dans les cadres de la catégorie...
A hiérarchie I des services
Administratifs et Financiers-~~SAF~~
(Administration Générale)

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

(-I S A S : Vu la constitution du 6 Juillet 1975 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunération des fonctionnaires.

Vu le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197 du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF.....

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret N° 67/50 du 24 Février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement ;

D.C.F.

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85/260 du 3 Mai 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives de agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 87/163 du 7 Août 1987, portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 90/513 du 1er Septembre 1990, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 90/514 du 1er Septembre 1990, portant nomination des intérim des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 90/581 du 10 Octobre 1990, organisant l'intérim du premier Ministre,

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

70 SECRET :

ARTICLE 1^{er}. - Monsieur SOUAMY (Ernest Denis), né le 10 Octobre 1958 à Dolisie, titulaire du certificat d'Etudes Supérieures de l'Institut Supérieur du Commerce Extérieur, obtenu à Paris France, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Commerce des Petites et Moyennes Entreprises.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

Par le Premier Ministre P.I.

Le Ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale,


Jeanne DAMDENDZET. -


Pierre MOUSSA. -

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGCE	3
DGFP/DST	3
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
MCPME	1
INTERESS2	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2

